



# Ma commune m'informe

Jeudi 21 mai 2009 - N°400

Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponibles sur notre site :  
[www.ville-de-chimay.be](http://www.ville-de-chimay.be) (page des news)

E-mail : [fabien.bachelart@publilink.be](mailto:fabien.bachelart@publilink.be)



CHIMAY

CHIMAY

## Elections du 07 juin 2009

### Le vote par procuration

#### Une déclaration sur l'honneur. Quand ? Comment ?

Un électeur, qui ne peut se présenter au vote le 7 juin en raison d'un voyage d'agrément à l'étranger, peut voter par procuration.

Pour cela, il doit annexer au formulaire de procuration une attestation délivrée par le bourgmestre (ou le délégué de celui-ci) de sa commune.

Pour obtenir cette attestation, il peut présenter, jusqu'au samedi 6 juin inclus, une déclaration sur l'honneur au bourgmestre (ou au délégué de celui-ci) de sa commune si il ne peut délivrer d'autres pièces justificatives de sa présence à l'étranger en date du 7 juin (par exemple, il voyage en camping-car et n'a donc pas de réservation d'hôtel à présenter).

Le bourgmestre (ou son délégué) lui remettra alors l'attestation à annexer au formulaire de procuration. Attention : pour obtenir l'attestation du bourgmestre, l'électeur ne doit pas présenter la procuration mais uniquement la déclaration sur l'honneur (conforme au modèle paru dans l'arrêté royal du 14 avril 2009 - Moniteur belge du 20 avril 2009).

Le jour du scrutin, le mandataire doit donc, pour pouvoir utiliser la procuration dans le bureau de vote du mandant (en vacances à l'étranger), être en possession :

- 1) du formulaire de procuration complété et signé
- 2) du certificat délivré par le bourgmestre (sur base des pièces justificatives ou sur base de la déclaration sur l'honneur)
- 3) de sa propre convocation
- 4) et de sa propre carte d'identité.

Si un électeur, qui le jour du scrutin séjourne à l'étranger pour des raisons autres que professionnelles, ne souhaite pas donner procuration et s'abstient donc de participer au vote, il appartient à celui-ci, conformément à l'article 207 du Code électoral, de faire connaître ses motifs d'abstention au juge de paix de son canton, avec les justifications nécessaires. Il n'y aura pas lieu à poursuite si le juge de paix admet le fondement de ces excuses, d'accord avec le Procureur du Roi.

Le service des élections

**L'exposition sur le Grand Prince est aujourd'hui intégrée à l'exposition sur les 150 ans du rail à Chimay.** Venez découvrir ou redécouvrir gratuitement ces expositions tous les **dimanches et jours fériés de 14h à 17h** de mai à octobre 2009 en l'Hôtel de ville de Chimay.

Pour plus de renseignements : Chimay Promotion.  
060/21.54.04 ou [www.chimaypromotion.com](http://www.chimaypromotion.com)

## REFECTION DU PONT DE NIMELETTE

Actuellement, le SPW effectue des travaux d'entretien et de réparation sur le pont de Nimelette à Rièzes (N589).

**A partir du lundi 25 mai**, une déviation via l'**ancien pont du vicinal** sera mise en place pour les véhicules inférieurs à 3,5 tonnes, les TEC, les services d'incendie et d'urgence et les agriculteurs.

Durant ces travaux, la route sera totalement fermée à la circulation.

Les véhicules supérieurs à 3,5 tonnes seront interdits.

En principe, la fin des travaux est prévue pour début juillet.

L. LION

## A la bonne attention de la population chimacienne.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Chimay et le 2<sup>ème</sup> Escadron (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> chasseurs) de Verdun sont étroitement liés.

Ces militaires, devenus de très grands amis de notre cité, ne manquent jamais de rehausser de leur présence nos manifestations patriotiques et plus particulièrement les cérémonies commémorant l'Armistice du 11 novembre 1918.

Malheureusement, suite à une restructuration des Forces Armées françaises, ce 2<sup>ème</sup> Escadron va faire l'objet d'une dissolution pour se mettre au nouveau format des régiments de cavalerie. La grande majorité des soldats ont été mutés dans les autres escadrons qui survivent pour créer l'an prochain le 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs à cheval.

Cependant, avant sa dissolution, le 2<sup>ème</sup> Escadron a tenu à venir saluer une dernière fois dans sa forme actuelle ses amis de Chimay, cela se fera **ce prochain samedi 23 mai** et ce suivant le programme ci-après :

9h45 : accueil de nos amis de Verdun dans la Cour du Château.

10h00 : visite du château sous la conduite de Madame la Princesse Elisabeth suivie de la photo souvenir.

11h15 : départ vers le monument de la Bouchère (monument français) – dépôts de fleurs-Hymnes.

Ensuite, direction la Place des Princes (gare). Appel aux morts – dépôts de fleurs – Hymnes.

12h20 : retour à l'Hôtel de Ville : accueil du 2<sup>ème</sup> Escadron et des invités par Mr. Le Bourgmestre D. Danvoye et le Collège Communal. Vin d'Honneur.

13h15 : départ vers l'Athénée Royal pour le repas prévu (uniquement pour les personnes ayant réservé).

Il est demandé à la population de saluer sur leur passage nos valeureux militaires, une façon de les remercier pour leur fidélité. Ceux qui le peuvent son également invités à pavoiser.

Pour la Ville de Chimay et le Comité de parrainage.

La Secrétaire Communale, J. Van Tongelen-Huurt  
Le 1<sup>er</sup> Echevin et Echevin des Affaires Patriotiques et Militaires,  
M. Roynet  
Le Bourgmestre, D. Danvoye